

---

## Don patriotique des négociants français établis en Syrie, lors de la séance du 28 août 1790

Antoine Castelanet

---

### Citer ce document / Cite this document :

Castelanet Antoine. Don patriotique des négociants français établis en Syrie, lors de la séance du 28 août 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XVIII - Du 12 août au 15 septembre 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1884. p. 400;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1884\\_num\\_18\\_1\\_8102\\_t1\\_0400\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1884_num_18_1_8102_t1_0400_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 08/09/2020

du commerce dans les Echelles du Levant. A cette adresse est jointe la liste de tous ceux qui ont contribué à ce don patriotique.

M. **Castellanet**, après la lecture de cette adresse, expose que la municipalité de Marseille a reçu les objets formant le don patriotique des-dits négociants. Il demande à l'Assemblée de prescrire à cette municipalité la conduite qu'elle doit tenir pour faire parvenir ces objets à la caisse des dons patriotiques. Il fait la motion : 1° pour que la municipalité de Marseille soit autorisée à disposer des objets compris en ladite adresse, au plus grand avantage, et à en faire passer le produit à l'Assemblée en lettres de change ; 2° qu'il soit fait une mention honorable, dans le procès-verbal, de cette adresse et du don des négociants français, et que leurs noms y soient inscrits ; 3° que l'Assemblée charge son président d'écrire aux négociants français établis en Syrie, pour leur témoigner la satisfaction de l'Assemblée ; pour les assurer qu'elle s'occupera de leur pétition, et que la lettre du président sera envoyée aux officiers municipaux de Marseille pour la faire passer à son adresse.

L'Assemblée décrète cette motion. Suivent, en conséquence les noms des Français qui ont contribué à l'offrande patriotique de l'Echelle de Syrie.

	Piastres du Grand Seignr.	Évaluation à raison de 50 s. tournois la piastre.	
Le R. P. Agathange Bastion, récollet, curé de la nation. . . . .	6	13 liv.	» s.
Marc-Antoine Faurrat, de Toulon, député. . . . .	300	750	»
Michel du Pont aîné, de Marseille, négociant. . . . .	300	750	»
Jean-Baptiste Domergue, de Marseille, id. . . . .	300	750	»
Martin Mourache, de Mar- seille, id. . . . .	150	375	»
Edme Maroillier, de Mar- seille, id. . . . .	50	125	»
Pierre-Amable Pourrières, de Marseille, id. . . . .	100	250	»
Etienne Fougasse, de Mar- seille, id. . . . .	100	250	»
François Beaussier, de Mar- seille, id. . . . .	100	250	»
Claude Couvin, du collège royal de Marseille, chi- rurgien de la nation. . . . .	100	250	»
Pierre Bertrand, de Mar- seille, ancien chirurgien de la nation. . . . .	50	125	»
Georges-Constantin Fleurat, drogman du consulat. . . . .	40	100	»
Auguste Geoffroy, de Saint- Tropez, commis. . . . .	25	62	10
Angé-Pascal Dupont, cadet, de Marseille, commis. . . . .	100	250	»
Magloire Girardin, aîné, de Marseille, id. . . . .	100	250	»
Charles - Antoine - Zacharie Rastit, de Marseille, id. . . . .	100	250	»
Jean-François Eugulired fils, de la Ciotat, id. . . . .	100	250	»
Louis Girardin, cadet, de Marseille, id. . . . .	200	500	»
Antoine-Lazare David, de Marseille, id. . . . .	100	250	»
Antoine Delor, de Soliers, id. . . . .	100	250	»
<b>A reporter. . . . .</b>	<b>2,421</b>	<b>6,052 liv.</b>	<b>10 s.</b>

	Piastres du Grand Seignr.	Évaluation à raison de 50 s. tournois la piastre.	
<b>Report. . . . .</b>	<b>2,421</b>	<b>6,052 liv.</b>	<b>10 s.</b>
Gaspard - Toussaint Rou- baud, de Smyrne, id. . . . .	50	125	»
Jean Bertrand, fils du chi- rurgien de Scyde, id. . . . .	50	125	»
Joseph-Pascal-Dominique de Somma, originaire de Na- ples, id. . . . .	100	250	»
Hilaire Damien, drogman, barataire de France, id. . . . .	100	250	»
Antoine Banna, drogman, barataire de France. . . . .	50	125	»
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>2,771</b>	<b>6,927 liv.</b>	<b>10 s.</b>

M. **Régnier**, au nom des comités militaire et des rapports, rend compte de l'affaire du régiment de Touraine et de M. Riquetti le jeune, ci-devant vicomte de Mirabeau. Il résume, en peu de mots, les faits :

Le 19 avril dernier les soldats du régiment de Touraine, en garnison à Perpignan, s'étaient réunis aux gardes nationales de cette ville pour une fête civique.

Trois officiers s'y opposèrent et un adjudant-maréchal, qui voulait aussi s'y opposer, ordonna pour ce sujet l'emprisonnement d'un tambour. Le régiment indigné ôta les épaulettes à cet adjudant. Peu de temps après les trois officiers partirent du régiment : les soldats prétendent ne les y avoir pas forcés. M. de Mirabeau le jeune, instruit de cette affaire, demande une permission de s'absenter, communique au ministre le dessein où il est d'aller remettre l'ordre dans un régiment dont il est colonel. Le ministre l'approuve. Il arrive à son régiment, où, de son propre aveu, il reçoit des témoignages d'affection qu'il ne veut point rendre. Il demande aux officiers municipaux un jour pour faire prêter le serment civique à son régiment et il veut que les trois officiers et l'adjudant-maréchal disgraciés s'y trouvent.

Le serment n'eut pas lieu au jour indiqué, parce que deux de ces officiers ne purent s'y trouver. Les soldats prévenus de l'intention de leur colonel se présentent à l'auberge où il logeait pour lui faire leurs représentations sur la rentrée de ces officiers et de l'adjudant-maréchal que M. de Mirabeau convient lui-même être un mauvais sujet. Il ne veut pas les entendre et les renvoie avec dureté. Les soldats sortent.

M. de Mirabeau raconte qu'un moment après il entendit du bruit dans la rue et qu'il crut devoir s'y rendre l'épée à la main, accompagné de six officiers : il prétend qu'on ramassa des pierres pour les lancer contre lui et qu'un appointé sortit avec audace pour le menacer. Les soldats assurent qu'il blessa trois d'entre eux ; il a constamment nié le fait. Il prétend que les soldats enfoncèrent la caisse où étaient les cartouches ; les soldats conviennent s'en être munis, mais sans enfoncer la caisse. On reproche encore à M. de Mirabeau d'avoir offert ses forces personnelles à la garde nationale de Perpignan contre son régiment.

Les drapeaux avaient été transportés dans l'auberge où il logeait d'abord ; mais ayant voulu, aller loger chez M. d'Aguilar, maire de la ville, les drapeaux y furent transférés. M. de Mirabeau convient que, dès ce moment là, il conçut le projet d'enlever les cravates, quoique M. d'Aguilar s'en